



## Liquidation amiable sarl et problème impayé préavis

Par **zabetmanu**, le **18/10/2011** à **11:02**

Bonjour,

Nous sommes en liquidation amiable pour une SARL, nous avons déjà engagé en un mois plus de 8000 euros de nos deniers personnels pour assurer cette liquidation ( TVA, Urssaf et autres cotisations, fournisseurs, comptable, frais divers de cessation..) alors qu'un seul des 3 associés a un emploi, 1 est au chômage et moi la gérante je n'ai plus aucune ressource. Bref nous sommes à jour de toutes nos dettes mais nous sommes dans l'incapacité financière d'honorer notre préavis de 6 mois pour notre local commercial ( 2 mois payés + proposition au propriétaire de conserver les 2 mois de caution versés alors que nous avons effectué de nombreuses améliorations dans le local).

Ma question : que risque-t-on en cas de non paiement de ce préavis ? Peut-on nous obliger à payer ( envoi huissier ou prélèvement sur salaire )?